



## Question sur le mode de garde de ma fille

Par **loulou9175**, le **11/09/2015 à 23:16**

bonsoir rnvoila je me suis separee de mon mari car il me trompait je suis partie du domicile conjugal et le lendemain il jettait mes affaires et celle de ma fille a la rue rnj ai vecu chez sa mere et pendant ce temps il m a frappee plusieurs fois je n ai depose qu une main courante rnactuellement j ai retrouve un appartement et je vis avec ma fille de 15 mois et je ne veux qu il voit que sa fille tous les 15j car il n a pas un comportement tres net rnJ ai pris un avocat et j ai fait une requete de divorce et j attends le jugement pour la garde de ma fille rnje voulais savoir si en attendant la decision du jaf est ce que je suis obligee de lui donner une semaine pendant les vacances scolaires en sachant que je ne travaille pas??rnmerci de la reponse

Par **cocotte1003**, le **12/09/2015 à 05:51**

Bonjour, non tant qu'aucun droit de visite n'est fixé par le juge, vous pouvez garder votre fille mais sachez bien que les juges n'aiment pas que l'un des parent empeche les relations d'El' enfant avec son autre parent. N'hésitez pas à porter plainte s'ils y a violence de nouveau, cordialement